



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022

Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

M. Roland SUTTER (PLR), Président
M. Anthony GIANNASI (PDC), vice-Président
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 1^{er} Secrétaire
M. Laurent WISLER (Alternative communale), 2^{ème} Secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	Mme Fabienne GAUTIER (PLR)	
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)	M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)	<i>excusé</i>
M. Darius AZARPEY (PLR)	M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)	
M. Norberto BIRCHLER (PLR)	M. André KAELIN (PDC)	
Mme Christine BOUVIER (PLR)	Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)	
M. Philippe CORBAT (PLR)	M. Marc OBERSON (PDC)	<i>excusé</i>
M. Emmanuel CURTET (PDC)	Mme Patricia REYMOND (PLR)	
Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale)	Mme Ruth VESTI (PDC)	
M. François FREY (PLR)	M. Guy ZWAHLEN (PLR)	
	M. Stephan ZWETTLER (PLR)	

Membres du Conseil administratif

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Maire
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif
M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif. Il souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue.

Il annonce que M. AZARPEY, GINDRAUX et OBERSON sont excusés.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme il n'y a pas de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2022.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. ELECTION DU-DE LA PRESIDENT-E DE LA COMMISSION SOCIALE DES LE 1^{ER} JANVIER 2023

M. le Président donne la parole à M. HAINAUT.



Au nom du groupe PLR, **M. HAINAUT** présente la candidature de M. BIRCHLER.

M. le Président passe la parole à M. WISLER.

Au nom du groupe Alternative communale, **M. WISLER** présente la candidature de Mme DI ROMANO et demande que le vote s'effectue à bulletin secret.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **M. le Président** fait distribuer les bulletins et désigne MM. ZWETTLER et CURTET comme scrutateurs.

M. le Président rappelle que selon l'article 72 du règlement du Conseil municipal, les bulletins et suffrages non valables ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la majorité absolue.

« Sont nuls :

- a) les bulletins contenant toute autre mention que les nom et prénom ;
- b) les suffrages donnés à une personne inéligible ;
- c) les suffrages donnés plus d'une fois à la même personne ;
- d) les bulletins blancs. »

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat au Président.

M. le Président déclare que sur 20 bulletins distribués, 20 ont été récoltés et 20 sont valables ; la majorité absolue est donc de 11. Il donne le détail des voix : 14 voix en faveur de M. BIRCHLER, 6 voix en faveur de Mme DI ROMANO.

Par 14 voix, M. BIRCHLER est élu Président de la commission Sociale.

Applaudissements.

M. BIRCHLER remercie l'assemblée pour son élection.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. ELECTION D'UN-E REPRESENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL, MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL, AU CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES TERRAINS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX DE LA PALLANTERIE

M. le Président informe que ce représentant entrera en fonction dès le 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Il indique que cette élection se déroule à main levée à moins qu'un membre du Conseil municipal ne demande le bulletin secret (art. 69 du règlement du Conseil municipal).

Il rappelle le nom des candidats dont les dossiers ont été mis en ligne sur CMNet :

- Mme Paola DI ROMANO ;
- M. Stephan ZWETTLER.

M. le Président donne la parole à M. WISLER.

Au nom du groupe Alternative communale, **M. WISLER** demande que le vote s'effectue à bulletin secret.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **M. le Président** fait distribuer les bulletins et désigne Mme AZARM AZARPEY et M. CURTET comme scrutateurs.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat au Président.



M. le Président déclare que sur 20 bulletins distribués, 20 ont été récoltés et 20 sont valables ; la majorité absolue est donc de 11. Il donne le détail des voix : 16 voix en faveur de M. ZWETTLER, 4 voix en faveur de Mme DI ROMANO.

Par 16 voix, M. ZWETTLER est élu en tant que représentant du Conseil municipal, membre du Conseil municipal, au Conseil de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

Applaudissements.

M. le Président donne la parole à M ZWETTLER.

M. ZWETTLER remercie l'assemblée pour son élection et ajoute qu'il accomplira cette mission avec toute l'assiduité nécessaire.

M. le Président passe la parole à Mme DI ROMANO.

Mme DI ROMANO regrette que seuls deux groupes politiques sur quatre se retrouvent toujours représentés dans les fondations.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE MODIFICATION DE LA DIRECTIVE RELATIVE AUX INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET AU VOYAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande à M. GIANNASI de lire le projet de modification de cette directive.

Après lecture de la directive et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote le projet de modification de celle-ci : « Que celles et ceux qui approuvent le projet de modification de la directive relative aux indemnités des membres du Conseil municipal et au voyage du Conseil municipal, lèvent la main »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte le projet de modification de la directive relative aux indemnités des membres du Conseil municipal et au voyage du Conseil municipal.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS

M. le Président informe que la séance de la commission Aménagement du 14 novembre 2022 a fait l'objet uniquement d'un procès-verbal.

- **Environnement et développement durable du 28 novembre 2022**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 28 novembre 2022.

Motion 22-02 « Pour la création d'un fonds Climat & énergie au service des communiers »

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire le préavis de la commission relatif à la motion 22-02 « Pour la création d'un fonds Climat & énergie au service des communiers ».



Après lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de privilégier la création d'une ligne budgétaire annuelle plutôt que la création d'un fonds au capital propre pour la motion 22-02 « Pour la création d'un fonds Climat & énergie au service des communiens », lèvent la main. »

Par 18 oui et 1 non, le Conseil municipal accepte de privilégier la création d'une ligne budgétaire annuelle plutôt que la création d'un fonds au capital propre pour la motion 22-02 « Pour la création d'un fonds Climat & énergie au service des communiens ».

Pose de panneaux photovoltaïque sur les deux pans de la halle du Tennis Club

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire le préavis de la commission relatif à la pose de panneaux photovoltaïque sur les deux pans de la halle du Tennis Club.

Après lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la pose de panneaux photovoltaïque sur les deux pans de la halle du Tennis Club, selon la proposition ST1 qui prévoit que la commune finance et est propriétaire de son installation, la construction étant réalisée par un mandataire spécialisé, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la pose de panneaux photovoltaïque sur les deux pans de la halle du Tennis Club, selon la proposition ST1 qui prévoit que la commune finance et est propriétaire de son installation, la construction étant réalisée par un mandataire spécialisé.

Dépôt de la demande d'autorisation du projet de réaménagement de la plage de la Nymphé

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire le préavis de la commission relatif au projet de réaménagement de la plage de la Nymphé.

Après lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le dépôt de la demande d'autorisation du projet de réaménagement de la plage de la Nymphé avec, si c'est possible, une ou deux dalles supplémentaires pour prolonger la plateforme, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte le dépôt de la demande d'autorisation du projet de réaménagement de la plage de la Nymphé avec, si c'est possible, une ou deux dalles supplémentaires pour prolonger la plateforme.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Sports du 1^{er} décembre 2022**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. GOEHRING.

Etude de la demande du Club d'Aviron Vésénaz

M. GOEHRING intervient au sujet de la décision de la commission relative à la demande du club d'aviron pour de nouveaux aménagements et le développement de nouvelles activités.

Il indique que le Conseil administratif a pris bonne note du souhait du Club d'Aviron Vésénaz, ainsi que de l'accueil favorable de la commission Sports. Cependant, il rappelle que les infrastructures utilisées par ce club leurs sont mises à disposition, mais elles appartiennent à la commune. Il revient donc à celle-ci de commander des études et procéder à d'éventuels travaux.

Pour cette raison, en accord avec le Président de la commission, il propose de ne pas voter l'encadré figurant dans le rapport, mais de voter le renvoi de l'étude de ce dossier à la commission Bâtiments et



logement. Celle-ci étudiera la pertinence de cette demande, en tenant compte de l'avis de la commission Sports, ainsi que de la priorité d'exécution avec les autres projets communaux.

M. le Président donne la parole à M. THORENS.

M. THOERNS ajoute que, dans le cadre de l'étude des besoins en locaux menée par l'administration il y a peu de temps, le Club d'Aviron Vézenaz n'a pas exprimé cette demande. Celle-ci sera donc incluse avec toutes les autres, afin d'être étudiées.

Il annonce qu'une présentation de cette étude et les pistes envisagées seront présentées le 28 mars à 18h30, avant la séance plénière du Conseil municipal, dans le cadre d'une commission Bâtiments et logement élargie au Conseil municipal (à confirmer).

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sports du 1^{er} décembre 2022.

M. le Président soumet ensuite au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de renvoyer l'étude de la demande du Club d'Aviron Vézenaz (nouveaux aménagements, rénovation et transformation des bâtiments) à la commission Bâtiments et logement, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a accepté de renvoyer l'étude de la demande du Club d'Aviron Vézenaz (nouveaux aménagements, rénovation et transformation des bâtiments) à la commission Bâtiments et logement.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Finances du 5 décembre 2022**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 5 décembre 2022.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 16 novembre 2022

M. le Président demande à Mme BOUVIER de lire la décision de la commission relative à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 16 novembre 2022.

Après lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent exercer le droit d'opposition du Conseil municipal quant à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 16 novembre 2022, relative à l'attribution, par la Fonds intercommunal, d'une subvention complémentaire de 5,36 millions de F à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 non), le Conseil municipal renonce à exercer son droit d'opposition quant à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 16 novembre 2022, relative à l'attribution, par la Fonds intercommunal, d'une subvention complémentaire de 5,36 millions de F à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022.

M. le Président indique que les décisions relatives au crédit d'étude destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi qu'au crédit budgétaire supplémentaire 2022 destiné à

divers amortissements complémentaires, préavisées favorablement par la commission, font l'objet de délibérations soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJETS DE DELIBERATION

Délibération 22-30 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés aux chemins de Sous-Caran, dp8401 et parcelle N° 5801, des Halbrans, parcelle dp8391 et de Bois-Caran, dp8399 et dp8390, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive, à l'exception de la parcelle privée N° 5801

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 22-30, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 22-30 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés aux chemins de Sous-Caran, dp8401 et parcelle N° 5801, des Halbrans, parcelle dp8391 et de Bois-Caran, dp8399 et dp8390, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive, à l'exception de la parcelle privée N° 5801.

M. le Président demande à M. LEVY de lire la délibération 22-30.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 22-30 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 22-30, lèvent la main »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 22-30 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés aux chemins de Sous-Caran, dp8401 et parcelle N° 5801, des Halbrans, parcelle dp8391 et de Bois-Caran, dp8399 et dp8390, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive, à l'exception de la parcelle privée N° 5801.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 22-31 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 d'un montant de 9'661'569 F, destiné à divers amortissements complémentaires.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 22-31, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 22-31 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 d'un montant de 9'661'569 F, destiné à divers amortissements complémentaires.

M. le Président passe la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN souhaite que M. GOEHRING explique à l'assemblée la provenance de ce montant de 9 millions, comme cela a été fait en commission des Finances.

M. GOEHRING rappelle que suite de l'introduction du MCH2, le patrimoine immobilier de la commune doit être réévalué entièrement tous les cinq ans. Il indique qu'une large partie de ce montant de plus de 9,5 millions provient de cette réévaluation, qui vient s'ajouter à du non dépensé et des prévisions sur les rentrées fiscales reçues de la part du canton. Il ajoute que ces sommes additionnées sont supérieures au montant demandé.



Il indique également que ce montant de 9'661'569 F permettra d'amortir tous les crédits fermés et ainsi effectuer des économies au niveau des charges pour les exercices des 3-4 prochaines années, soit environ 700'000 F.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** demande à M. GIANNASI de lire la délibération 22-31.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 22-31 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 22-31, lèvent la main »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 22-31 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 d'un montant de 9'661'569 F, destiné à divers amortissements complémentaires.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. PROJET DE RESOLUTION

Il n'y a pas de projet de résolution.

9. PROJET DE MOTION

Motion 22-04 : Plantons des arbres pour diminuer les îlots de chaleur !

M. le Président passe la parole à Mme LEITNER-RIAT, afin de présenter cette motion déposée par le groupe PDC.

Mme LEITNER-RIAT introduit la motion.

« Chers Collègues, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous avons écrit cette motion en raison de l'été caniculaire que nous avons vécu cette année. Les épisodes de forte chaleur sont consécutifs à des records de température enregistrés ces sept dernières années en Suisse.

Notre objectif est une diminution des îlots de chaleur. Afin d'y arriver, nous souhaitons que de grands arbres soient plantés de manière stratégique sur notre commune.

Une étude qui nous vient de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) démontre que si l'on compare une route goudronnée sans ombrage avec une route ombragée, on enregistre un écart de 10 degrés. En effet, partout où nos communières et communières se déplacent à pied, en trottinette, à vélo, attendent le bus ou attendent au feu de signalisation, la charge thermique est trop importante et doit être réduite.

Pour atteindre nos objectifs de réduction des îlots de chaleur et réduire la charge thermique subie par nos concitoyens sur notre commune, nous savons qu'il faudra négocier avec les propriétaires fonciers privés, afin de préserver le bien-être et la santé de ceux dont nous avons la responsabilité. C'est notre devoir !

Merci de votre attention. »

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général et passe la parole à M. BIRCHLER.

M. BIRCHLER indique que Napoléon 1^{er} avait déjà compris le problème en faisant planter des arbres le long des routes où marchaient ses soldats.



M. le Président donne la parole à M. AMBROSETTI.

M. AMBROSETTI rappelle le don de 100'000 F qu'a reçu la commune pour planter des arbres.

Mme LAPAIRE précise que ce don est prévu pour les alignements de chênes.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette motion 22-04, lèvent la main. »

Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 22-04 « Plantons des arbres pour diminuer les îlots de chaleur ! ».

M. le Président demande à M. WISLER de lire la motion 22-04.

Après lecture de la motion, **M. le Président** passe la parole à M. AMBROSETTI.

M. AMBROSETTI estime qu'il faut déjà commencer par arrêter d'installer du gazon synthétique dans les places de jeux et les stades de foot, et également arrêter d'interdire l'arrosage des parcs publics lorsqu'il fait trop chaud. Il encourage ses collègues à se montrer plus cohérents dans l'action écologique qui doit être menée.

M. le Président donne la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI invite M. AMBROSETTI à accepter cette motion, car celle-ci prévoit justement de réétudier l'arborisation des parcs, préaux, places de jeux et espaces publics de la commune, de soutenir les privés qui souhaiteraient se lancer dans des végétalisations, d'encourager nos fondations à faire la même chose et poursuivre les efforts dans ce sens.

M. AMBROSETTI répond en disant qu'il faut être pragmatique et ne pas faire uniquement de la politique énergétique.

M. le Président passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET revient sur l'aménagement du parc Guignet à Vézenaz. Il rappelle que la volonté de la commission était de planter du vrai gazon, mais que finalement cette décision n'avait pas été respectée. Il indique que le fait de voter cette motion est un peu plus contraignante, c'est pourquoi il l'encourage à l'accepter.

M. le Président donne la parole à M. BIRCHLER.

M. BIRCHLER pense que cette motion devrait également inviter le Conseil administratif à veiller, lors des demandes d'autorisation de construire, que les arbres arrachés ou enlevés soient replantés par des espèces indigènes qui font de l'ombre.

M. le Président passe la parole à M. WISLER.

M. WISLER souligne que le fait de choisir du synthétique pour les terrains de foot permet non seulement de diminuer les coûts, mais surtout de laisser la possibilité aux joueurs de pouvoir s'entraîner et de maintenir le championnat dans les meilleures conditions et par tous les temps, ce qui n'est pas le cas avec un terrain en herbe.

M. le Président donne la parole à M. AMBROSETTI.

M. AMBROSETTI relève que c'est exactement ce qu'il ne veut pas entendre lorsqu'il est question d'écologie. Selon lui, il faut justement savoir renoncer à un certain confort pour l'écologie.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** soumet au vote la motion 22-04 : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 22-04, lèvent la main »



A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la motion 22-04 délibération 22-30 « Plantons des arbres pour diminuer les îlots de chaleur ! ».

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Sécurité sur le chemin de la Californie

M. BIRCHLER regrette les risques encourus par les écoliers qui empruntent ce chemin pour aller à l'école. Il fait encore nuit à ces heures et, contrairement à ce qui a été annoncé, l'éclairage n'est pas rétabli à 8 heures.

Mme le Maire relève qu'effectivement les SIG rencontrent des problèmes pour maîtriser les changements de l'éclairage public, certains chemins restent allumés et d'autres éteints en permanence.

M. THORENS indique recevoir à l'instant des informations sur le rétablissement de l'éclairage à la Californie et au chemin de Trémessaz.

Eclairage des toilettes de la plage de la Savonnière

M. VESTI indique que la lumière des toilettes de la plage de la Savonnière est toujours allumée très tôt le matin, bien avant l'ouverture de la plage. Elle demande si une intervention peut être effectuée.

Décorations lumineuses de Noël

M. KAELIN demande si le pingouin de Noël a attrapé la grippe aviaire, car il ne l'a plus revu sur la commune (rires).

Mme le Maire rappelle que l'année dernière cette décoration avait été installée entre les deux crèches. Celui-ci ayant complètement été endommagé, il a été remplacé par trois plus petits animaux qui ont aussi été placés dans le périmètre de la crèche et visibles depuis le chemin des Rayes.

M. KAELIN félicite le Conseil administratif pour l'éclairage de la mairie et le nouvel écusson lumineux qu'il trouve très réussi.

Mme le Maire le remercie et précise que les horaires d'éclairage sont réduits et qu'il s'agit de LED.

M. CURTET demande quels sont les horaires d'éclairage des décorations de Noël de la route de Thonon (les plumes), car elles étaient allumées vers minuit.

Mme LAPAIRE se renseignera, mais il lui semble que la durée d'éclairage retenue est de 18h à 23h et de 6h à 8h.

M. CURTET relève que cette situation est mal perçue par les commerçants qui sont incités par les agents municipaux à réduire l'éclairage de leurs vitrines.

Demande du Club d'Aviron Vézenaz

M. AMBROSETTI souligne que les membres du Club d'Aviron de Vézenaz sont très motivés et dynamiques. En tant que Président de la commission Bâtiments et logement, il souhaite que leur demande de réaménagement soit très prochainement étudiée.

M. THORENS revient sur ses explications au sujet de l'étude des besoins en locaux menée par l'administration et rappelle que le Club d'Aviron Vézenaz n'a pas fait part de cette demande. Celle-ci

sera à présent prise en compte, mais il ne voit pas une raison particulière pour la faire passer avant d'autres demandés. Par ailleurs, il ajoute que ce club a bénéficié de passablement de financement par rapport à d'autres clubs.

Comme indiqué plus tôt, il indique que le Conseil administratif propose d'inclure cette demande avec toutes les autres et il s'agira de déterminer les priorités à donner.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** poursuit l'ordre du jour.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande si un membre du Conseil municipal a une communication à faire.

Marché de Noël – Ferme de Saint-Maurice

Mme LEITNER-RIAT félicite Mme GAUTIER pour son investissement dans l'organisation du Marché de Noël qui a été une belle édition. Elle souhaiterait que la commune envisage de prendre en charge une partie des frais de table (90 F) demandés à chaque exposant.

Mme GAUTIER fait un retour sur l'organisation de cet événement organisé par l'Association des commerçants de Vézenaz et remercie Mme le Maire et les membres du Conseil municipal qui se sont rendus à ce marché.

Elle rappelle que la subvention attribuée dans le cadre du Marché de Vézenaz permet d'organiser deux marchés annuels. Elle relève que les frais sont plus élevés pour le marché organisé à la Ferme de Saint-Maurice notamment en raison des besoins en électricité.

Elle indique que tous les exposants étaient enchantés et ont remercié la commune et l'association. Aucun n'a reproché de devoir verser cette somme de 90 F qui est utilisée pour financer l'organisation et la publicité.

Hommage en l'honneur du départ de M. Jean-Marie HAINAUT

Au nom du groupe PLR, **Mme GAUTIER** s'adresse à M. HAINAUT qui quitte le Conseil municipal au 31 décembre 2022.

Elle évoque son parcours politique, d'abord à la Ville de Genève, puis à la commune de Collonge-Bellerive depuis 2014. Elle comprend les raisons professionnelles pour lesquelles il quitte le Conseil municipal. Elle le remercie pour son investissement, ses qualités personnelles et l'apport de ses compétences au sein du Conseil municipal.

Elle lui souhaite bonne chance pour la suite et lui remet un cadeau de la part du groupe PLR.

Applaudissements.

M. HAINAUT remercie et confirme effectivement quitter le Conseil municipal pour des raisons professionnelles.

Il pense que l'engagement politique au sein d'une commune comme celle de Collonge-Bellerive, comme d'autres du canton d'ailleurs, permet de vraiment influencer la vie de la commune. Cela lui a également permis de voir la commune sous un autre angle, de voir tout ce que la commune fait et de constater à quel point elle est accueillante pour toutes les catégories de population. Il pense que c'est le souhait de chacun de pouvoir continuer sur cette même voie.

Il relève la chance et le privilège d'avoir présidé la commission des Finances, puis ensuite la commission Sociale. C'est d'ailleurs pour cette dernière qu'il pense avoir pu apporter le plus avec quelques inflexions sur des thématiques qui seront reprises l'année prochaine, comme la manière de fixer le minimum que



la commune souhaite contribuer à l'aide internationale et de peut-être faire naître une réflexion sur des manières différentes de distribuer cette aide

Il se remémore ensuite le voyage du Conseil municipal en Moldavie pour lequel l'organisateur était absent (rires), notamment le jour où ils ont été reçus par des dignitaires moldaves.

Pour terminer, il souhaite tout d'abord remercier l'administration municipale qui facilite le travail de tous les élus. Il remercie également les membres de son groupe avec lesquels il a eu tellement de plaisir à débattre et à siéger, puis toutes et tous pour ces belles années.

Il forme le vœu que tout puisse continuer aussi longtemps que possible en tenant compte des catégories les plus défavorisées, mais aussi en créant des conditions favorables pour que les mieux nantis puissent continuer à contribuer aux prestations proposées par la commune.

Au nom du groupe PDC, **M. GIANNASI** relève que **M. HAINAUT** a été leur « meilleur ennemi » et un adversaire pugnace, d'une intégrité parfaite, qui a toujours su chercher le consensus, afin de permettre d'avoir des projets constructifs et cohérents. Il cite également le voyage du Conseil municipal durant lequel il est possible d'avoir un groupe homogène, qui profite de se retrouver en dehors des murs de la mairie.

Il termine en le remerciant pour ses années au Conseil municipal et pour les débats animés. Puis, il le félicite pour les nouvelles opportunités qui s'ouvrent à lui.

Applaudissements.

Rocades au sein des commissions

M. HAINAUT annonce les changements suivants dans les commissions :

- **M. SUTTER** quitte la commission Sécurité pour celle des Finances ;
- **M. CORBAT** quitte la commission Culture et loisirs pour celle de l'Aménagement ;
- **M. BIRCHLER** quitte la commission Routes et infrastructures ;
- Une fois la prestation de serment effectuée, sa remplaçante siégera dans les commissions Culture et loisirs, Sécurité, ainsi que Routes et infrastructures.

Fanfare municipale de Collonge-Bellerive

M. GIANNASI informe qu'une petite formation de la fanfare municipale sera présente à l'occasion de Fraternoël.

Accueil à la réception de la mairie

M. WISLER tient à relever le bon accueil et le professionnalisme des collaboratrices de la réception de la mairie. Il a reçu des félicitations de certains habitants.

Association Communes-école

M. BIRCHLER rappelle le programme des cours proposés par cette association.

Escalade des écoles et boom de l'APECOVE

M. BIRCHER remercie Mme LAPAIRE pour avoir distribué la soupe lors de la fête de l'Escalade, à l'école de Vésenaz. Il relève que cette fête était particulièrement chaleureuse avec des chants appris par les élèves.

Il remercie le Conseil administratif pour le prêt de la salle communale à l'occasion de la traditionnelle boom de l'Escalade organisée par l'APECOVE. Il souligne que cet événement a rencontré un grand succès auprès des enfants, tout comme des parents !



M. le Président cède la présidence le temps de ses interventions.

Remerciements

M. SUTTER remercie le Conseil administratif pour le pot de miel offert aux membres du Conseil municipal.

Il remercie également le concierge de la mairie pour la décoration de Noël dans la salle.

Course de l'Escalade

M SUTTER relève que 235 élèves des écoles de la commune étaient inscrits pour cette édition. Les écoles de la commune ont terminé 7^{ème} du classement sur plus de 150 écoles.

Par ailleurs, le club Running Collonge-Bellerive s'est classé en 2^{ème} position des clubs d'athlétisme avec six podiums et deux victoires de catégorie, dont M. Fernando Cortez, concierge de l'école cycle moyen de Collonge, et un second entraîneur.

Il ajoute que l'APECOVE remercie le Conseil administratif pour la mise à disposition de la tente dans le parc des Bastions.

M. le Président reprend la présidence.

Carte de vœux du Conseil administratif

M. ZWETTLER remercie le Conseil administratif pour la carte de vœux adressée aux membres du Conseil municipal.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à Mme le Maire.

Subventions énergies renouvelables

Mme le Maire informe que 130 participants ont soumis le formulaire pour participer à l'appel d'offre groupé, afin d'obtenir la subvention pour les panneaux photovoltaïques, et plus de 60 pour la subvention pour l'installation de pompes à chaleur.

Fraternoël – 24 décembre 2022

Mme le Maire rappelle cette manifestation qui est toujours un moment apprécié de toutes et tous.

Mérite collongeois 2022 et vœux du Maire – 16 janvier 2023

Mme le Maire rappelle cette manifestation qui se déroulera à l'épicentre.

Mme le Maire ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe la parole à M. GOEHRING.

Délibération 22-22 – retour sur la vente aux enchères publiques

M. GOEHRING rappelle l'ouverture d'un crédit d'engagement de 60'000 F au maximum pour l'acquisition de la parcelle N°7192 située en zone agricole. Il indique avoir participé à la vente aux enchères jusqu'au montant de 40'000 F validé par la commission des Finances. Malheureusement, il informe que la commune n'a pas remporté l'enchère lors de la vente du 24 novembre dernier. L'enchère a atteint le montant de 136'000 F.



Ouverture de la patinoire de Vésenaz – 15 décembre 2022

M. GOEHRING remercie vivement les membres du Conseil municipal qui sont venus à cet évènement malgré la météo épouvantable. Il relève la participation de Mme Monica Bonfanti, commandante de la Police genevoise qui a tenu sa promesse de participer à cet évènement et qui a démontré ses qualités de patineuse (anciennement patineuse artistique au niveau national).

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe la parole à M. THORENS.

Réponse à la question de Mme DI ROMANO au sujet de l'éclairage du bâtiment à la route de Thonon 63

M. THORENS informe que cette information a été transmise à la régie. Celle-ci a pris contact avec la société qui gère ce bâtiment, afin de lui demander de contacter le locataire en lui demandant de faire le nécessaire pour réduire l'éclairage lorsque les locaux sont vides.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration, les Conseillers administratifs, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

13. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Un dossier de naturalisation est traité.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h50.

Collonge, le 20 décembre 2022.



Législature 2020-2025
Délibération 22-30
Séance du 20 décembre 2022

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés aux chemins de Sous-Caran, dp8401 et parcelle N° 5801, des Halbrans, dp8391 et de Bois-Caran, dp8399 et dp8390, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, à l'exception de la parcelle privée N° 5801

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet (L 2 05),

vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), accepté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2015,

vu la révision de ce même plan réalisée en 2022 et plus particulièrement les fiches N° E.15.1.16, E.27.1.16 et E.30.1.16 qui précisent les mesures à mettre en œuvre pour réhabiliter ou adapter les collecteurs des chemins de Sous-Caran, Halbrans et Bois-Caran,

vu la délibération D22-24, votée par le Conseil municipal, le 22 novembre 2022, relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 5'940'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier,

vu la volonté d'entreprendre des travaux sur ces collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées en coordination avec l'aménagement de cette zone 30,

vu l'offre d'honoraires du bureau CERA SA du 10 novembre 2022,

vu l'exposé des motifs du 23 novembre 2022,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 2 novembre 2022 et la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2022,

vu le rapport de la commission des Finances du 5 décembre 2022,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. D'étudier la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés aux chemins de Sous-Caran, dp8401 et parcelle N° 5801, des Halbrans, dp8391 et de Bois-Caran, dp8399 et dp8390, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, à l'exception de la parcelle privée N° 5801.
2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant du financement accordé à la commune.
3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 80'000 F.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, de déduire l'éventuelle recette d'investissement du financement du Fonds Intercommunal d'Assainissement, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.



6. De prendre acte que ce crédit pourrait être financé en tout ou partie, au moyen des loyers versés par le FIA qui seraient alors comptabilisés annuellement durant 40 ans dans le compte de résultats sous le N° 72.46.
7. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement avec celui-ci.
8. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, qui figurera au compte de résultat sous le N° 72.33, dès l'année de son abandon.

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 9'661'569 F, destiné à divers amortissements complémentaires

Conformément à l'article 30, al.1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6.05),

vu les évaluations favorables des recettes fiscales communiquées par le Département des Finances, en date du 21 octobre 2022,

vu l'analyse détaillée des comptes 2022 au 30 novembre 2022 et la projection du non dépensé,

vu l'impact attendu, sur les comptes 2022, des plus-values relatives aux réévaluations des immeubles du patrimoine financier, effectuées tous les cinq ans, conformément au plan comptable MCH2,

vu le nombre élevé d'investissements votés par la commune ces dernières années, ainsi que les projets importants qui sont planifiés pour les années à venir et afin de soulager la charge d'amortissements des prochains exercices,

vu l'exposé des motifs du 29 novembre 2022,

vu le rapport de la commission des Finances du 5 décembre 2022,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2022 d'un montant total de **9'661'569 F** sur les crédits suivants :

02.140	Mairie, rénovation mairie	2'386'914 F
02.140	CCCV – bâtiment, aménagements	892'764 F
02.140	CCCV – bâtiment, réhabilitation ancienne Migros	1'509'534 F
02.140	Divers bâtiments admin., mise en conformité téléphonie VOIP	61'422 F
02.146	Divers bâtiments admin., contribution annuelle au FIDU 2021	719'393 F
02.146	Divers bâtiments admin., contribution annuelle au FIDU 2022	867'200 F
21.140	Ecole de Coll. cycle moyen, mise en conformité prot.incendie	83'364 F
21.140	Ecole de Coll.cycle élém., mise en conformité prot.incendie	38'281 F
21.140	Ecole de Vézenaz, réaménagement préau	614'945 F
21.140	Ecole de Vézenaz, mise en conformité protection incendie	27'937 F
34.140	Football, remplacement installations techniques + arrosage	135'085 F
34.140	Parcs et promenades, aménagement parc public n°6156	38'028 F
34.146	Corsier-Port, part. construction mise à l'eau subvention invest.	595'809 F
54.140	Crèche île aux mômes, transformation/agrandissement cuisine	141'225 F
61.140	Voirie et nettoyage, divers routes 2015	114'372 F
61.140	Voirie et nett., écoles Collonge + Vézenaz sécur.accès piét.	378'610 F
61.140	Voirie et nettoyage, chemin Gentille enfouissement lignes	515'240 F
61.140	Voirie et nettoyage, divers véhicules	347'294 F
61.140	Parking des Rayes, remplacement caisses et bornes/barrières	94'020 F
72.140	Réseau secondaire EU/EP, optimis. 4 ouvrages syst. Assainiss.	15'538 F
81.140	Traitement des arbres, renouvel. arbres plage de la Savonnière	84'594 F



2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2022 sous les rubriques 02.383 **(4'850'634 F)**, 21.383 **(764'527 F)**, 34.383 **(173'113 F)**, 54.383 **(141'225 F)**, 61.383 **(1'449'536 F)**, 72.383 **(15'538 F)**, et 81.383 **(84'594 F)**, « Amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
02.387 **(1'586'593 F)** et 34.387 **(595'809 F)** « Amortissement complémentaire des subventions d'investissements ».
3. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de **9'661'569 F**.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



**Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal**

Motion : Plantons des arbres pour diminuer les îlots de chaleur !

Auteur(s) : Emmanuel Curtet ; Anthony Giannasi ; André Kaelin ; Béatrice Leitner-Riat ; Marc Oberson ; Ruth Vesti

Date de dépôt : 01.12.2022

Séance du Conseil municipal : 20 décembre 2022

Numéro : M22-04

Constatant que :

- La qualité de vie de chacun ainsi que la survie de la faune et de la flore locale dépendent de la lutte contre le changement climatique.
- Les conclusions du rapport « Nos Arbres »¹ indiquent que sur le canton de Genève, le taux d'ombrage est insuffisant pour qu'il y ait des bienfaits avérés.
- La densification de notre commune favorise l'augmentation des îlots de chaleur
- Les bacs à fleurs et les parasols sont inadéquats pour la biodiversité et n'apportent pas de fraîcheur.

Souhaitant :

- Améliorer le bien-être et la qualité de vie des habitants.
- Réduire les îlots de chaleur.
- Favoriser la séquestration de CO₂ et la filtration de micropolluants.
- Préserver et augmenter la biodiversité.
- Renforcer l'esthétique et la beauté de la commune pour être en phase avec le Plan directeur communal.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif et la commission Environnement et développement durable à :

- Réétudier l'arborisation des espaces publics : parcs, préaux et places de jeux
- Soutenir les privés pour le maintien des alignements de chênes et des cordons boisés
- Encourager nos fondations à aller dans le même sens
- Poursuivre les efforts vu l'urgence climatique.

La motion est acceptée à l'unanimité (19 oui).

¹ Elaboré par UNIGE, HEPIA, Ville et canton de Genève, GE21, Plante et Cité (2020)

